

OFFRE D'EMPLOI

La COMMUNE DE LANS EN VERCORS recrute à temps complet (35h00 hebdomadaires)

UN MEDIATEUR PASTORAL (H/F)

CDD de droit public de **3 mois**

A compter du 13/06/2024 jusqu'au 15/09/2024

Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un besoin saisonnier

Sous l'autorité de la directrice générale des services, vous serez chargé(e) d'effectuer des missions suivantes :

Sensibilisation sur l'alpage et au départ des sentiers

- Assurer l'information et la sensibilisation des touristes et populations locales à l'activité pastorale et aux enjeux qui y sont liés (chiens de protection, loup, conflits d'usage, etc.).
- Informer les visiteurs sur la réglementation à respecter sur l'Espace Naturel Sensible des Ramées, présence du Tétrás Lyres et des autres espèces sensibles.

Médiation sur l'alpage

- Être présent sur l'alpage pour faire de l'information et de la médiation avec les utilisateurs récréatifs de l'espace (trailers, randonneurs, vététistes...).
- En lien avec le berger, transmettre les bonnes consignes, pour éviter les conflits entre les usagers.
- Lors de la présence du troupeau sur des secteurs très touristiques, médiation à proximité du troupeau.
- Ponctuellement, lors de week-end à très forte affluence ou de courses ou autres évènements, possibilité d'aide aux bergers pour faciliter la cohabitation.

Animation sur le pastoralisme

- Participation aux animations pendant l'été, lors d'évènements spécifiques en lien avec l'Office du Tourisme Intercommunal ou la Communauté de Communes du Massif du Vercors.
- Elles seront à travailler avec le berger, l'Office de Tourisme Intercommunal, le Parc Naturel Régional du Vercors et la Communauté de Communes du Massif du Vercors en début de saison.

Communication, coordination

- Contact avec les divers partenaires (commune, Office du tourisme, Fédération des Alpages de l'Isère, Direction Départementale des Territoires, Direction Départementale de la Protection des Populations) pour transmettre les informations sur les incidents avec les chiens de protection (procédure à appliquer).
- Participation à la communication (presse, radio...) auprès du public, des partenaires locaux et partenaires touristiques divers.
- Rédaction et présentation du bilan de la mission (bilan global de la saison).

Surveillance

- Concourir au respect de la réglementation en vigueur par sensibilisation des visiteurs (accessibilité aux sentiers, usages, etc.).
- Alerter les pouvoirs de police si constat d'une infraction importante.
- Sécuriser le public, alerter les services compétents de gendarmerie, pompiers, etc., lors d'incidents

Spécificités du poste

- Module de formation sur l'activité pastorale, les enjeux du multiusage et les comportements adaptés aux rencontres avec les chiens de protection avec la Fédération des Alpages de Isère.
- Activité journalière à référencer.
-

DONNÉES RELATIVES AU POSTE :

Conditions d'exercice :

- Travail en extérieur en milieu montagnard ;
- Temps plein (35h) sur 3 mois, du 13 juin au 15 septembre 2024 ;
- Horaires variables dans le cadre d'une station touristique. Jours fériés et week-ends travaillés sur l'ensemble de la période ;
- Planning : semaine de 35h. Horaires journaliers à définir selon les besoins : en fonction de la météo et de l'affluence ;
- 2 Jours de repos hebdomadaires.

Compétences, technicités exigées :

- Formation ou expérience dans le milieu de la protection naturelle ou pastoralisme ou agricole ou accompagnateur moyenne montagne ;
- Titulaire du permis B et véhicule personnel ;
- Avoir déjà travaillé sur un poste similaire ou dans la surveillance de site ou l'animation ;
- Aptitudes et expériences en médiation, accueil du public ;
- Au moins une expérience en animation avec des publics variés.

Capacités :**Relationnelles**

- Goût prononcé pour la sensibilisation/communication auprès d'un public varié
- Capacité de médiation
- Pédagogie

Organisationnelle

- Savoir organiser et gérer son temps de travail selon les enjeux
- Initiative et autonomie
- Adaptabilité aux besoins du poste

Opérationnelle

- Bonne condition physique indispensable
- Pratique autonome de la randonnée en montagne

Savoir être

- Avoir de l'aisance dans la communication et dans la relation avec le grand public, les élus, les agents
- Être dynamique, réactif et disponible, avoir l'esprit d'initiative
- Avoir de la discrétion et le sens du devoir de réserve
- Savoir gérer son stress
- Être discret, diplomate et courtois

Relations fonctionnelles :

- Echanges quotidiens avec les responsables hiérarchiques, les élus, les prestataires le cas échéant.

Moyens mis à disposition :

- Bureau à la mairie Lans-en-Vercors, tenue, moyens de communication.

Rémunération :

- Rémunération suivant profil et expérience + 10% de congés payés.

Renseignements :

Marie GALLIENNE, directrice générale des services, marie.gallienne@lansenvercors.fr / 04 76 95 40 44

Les candidatures (CV + lettre de motivation) peuvent être envoyées jusqu'au lundi 13/05/2024 17h.

Par courrier : à :

M. le Maire - Mairie, 1 place de la Mairie – 38250 Lans en Vercors

Tél. 04.76.95.40.44

Ou par courriel : mireille.contin@lansenvercors.fr

Les candidatures seront étudiées au fur et à mesure de leur arrivée.

Protection des données personnelles : Dans le cadre de cet appel à candidature, la commune de Lans en Vercors, responsable du traitement des recrutements, collecte vos données personnelles qui sont utilisées uniquement par ses services sur la base légale de l'intérêt légitime.

En cas d'issue négative à votre candidature, vos informations personnelles, dont votre CV, seront conservées 2 ans afin de vous proposer d'autres offres d'emploi ; à tout moment, vous pouvez demander la destruction de ces informations.

En cas de candidature retenue, vos informations personnelles seront conservées, pour le traitement de la gestion du personnel, dans la limite fixée par les textes applicables en matière d'archives publiques.

Conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr.

Pour toute information ou demande d'exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter le service RH (mireille.contin@lansenvercors.fr) ou le délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité : dpd@cdg38.fr